



9 avril 2014 16:42 - Affaires générales - Nouvelles - Gouvernements provinciaux
- Sondages

Chaque semaine, un travailleur de la construction est blessé à la suite d'un accident d'origine électrique - Accident grave sur un chantier de construction dans le secteur du Valinouët : la CSST invite les milieux de travail à redoubler de prudence

SAGUENAY, QC, le 9 avril 2014 /CNW Telbec/ - À la suite d'un accident de travail survenu aujourd'hui sur un chantier de AR Construction dans le secteur du Valinouët, la CSST rappelle aux employeurs et aux travailleurs les mesures de sécurité à prendre lors de travaux à proximité de lignes électriques. Rappelons que chaque semaine, au Québec, un travailleur de la construction est blessé à la suite d'un accident d'origine électrique.

Garder ses distances pour prévenir les chocs électriques

Lors de travaux près de lignes électriques, les travailleurs de même que l'équipement et les machines doivent être maintenus à une distance sécuritaire des fils électriques : plus de 3 m pour les lignes électriques de moins de 125 kV; plus de 5 m pour les lignes électriques de 125 à 250 kV; plus de 8 m pour les lignes électriques de 250 à 550 kV et plus de 12 m pour les lignes électriques de plus de 550 kV.

Facteurs de risque à éliminer

Divers facteurs de risque peuvent entraîner un contact avec une ligne électrique sous tension. Parmi les plus fréquents, on note un manque de formation et d'information, une mauvaise méthode de travail et une gestion déficiente de la santé et de la sécurité sur le chantier.

Pour en savoir plus sur le travail près de lignes électriques, visitez le www.dangerconstruction.ca. Vous y trouverez la vidéo-témoignage de Riad Ghanouchi, victime d'une électrisation, et un résumé des meilleures méthodes de travail à proximité des lignes électriques.

Les accidents du travail, ça blesse plus de monde qu'on pense!

Chaque jour au Québec, 235 personnes se blessent en travaillant... et c'est sans compter tous les autres qui sont aussi blessés par ces accidents. Conjoints, enfants, parents, amis, collègues, patrons : tout le monde en souffre! Les accidents du travail et les maladies professionnelles peuvent être évités par une gestion permanente de la santé et de la sécurité. L'employeur et les travailleurs doivent faire équipe et participer à l'identification des dangers, à leur élimination et à leur contrôle. Parce que le Québec a besoin de tous ses travailleurs.

Source : Swann Thibault
CSST - Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Tél. : 418 696-5200, poste 5223 ou 1 800 668-0087

SOURCE Commission de la santé et de la sécurité du travail

Renseignements :

Swann Thibault
CSST - Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Tél. : 418 696-5200, poste 5223 ou 1 800 668-0087

URL raccourcie <http://cnw.ca/all2w>

PROFIL DE L'ORGANISATION

Commission de la santé et de la sécurité du travail

[Invitation aux journalistes - Grands Prix santé et sécurité du travail...](#)

[Décès de deux travailleuses d'une entreprise d'entreposage et de vent...](#)

[/R E P R I S E -- Invitation aux journalistes - Décès de deux travail...](#)

[Renseignements sur cet organisme](#)